

9. Méthodes électroniques de transmission des notifications et des documents de mouvement

Décision : BC-16/10 : Méthodes électroniques de transmission des notifications et des documents de mouvement

Contexte :

La Conférence des Parties a décidé de prolonger le mandat du petit groupe de travail intersessions créé en application du paragraphe 2 de sa décision BC-15/14 et a invité les Parties à envisager de jouer un rôle de chef de file afin d'élaborer un rapport assorti de recommandations sur les prochaines étapes concernant les activités relatives aux méthodes électroniques de transmission des notifications et des documents de mouvement, et d'en informer le Secrétariat avant le 31 juillet 2023 de leur volonté de le faire.

Suivi :

Demande d'information	Répondants	Dates limites de communication des informations
Les Parties sont invitées à envisager de jouer un rôle de chef de file concernant les activités relatives aux méthodes électroniques de transmission des notifications et des documents de mouvement, et d'en informer le Secrétariat de leur volonté de le faire.	Parties	31 juillet 2023

Personne de contact :

Mme Carla Valle-Klann, courriel : carla.valle@un.org.